

COMPTE-RENDU BREF FAIT PAR L'INTERSYNDICALE

Rencontre de l'intersyndicale contre les ordres avec le président du HCPP le 22 mai 2013 :

Mr Couty , Mr Boudet en charge des ordres pour la DGOS et de son secrétariat.

Pour l'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, Sud Santé, UNSA Santé (FO et Snics FSU excusé-es)

Mr Couty a rencontré le groupe de travail des parlementaires. Il a expliqué les termes du rapport remis à X Bertrand.

Evolution du CSPPM insatisfaisant pour un HCPP indépendant et donnant des avis et conseils pour le gouvernement. Affecter des moyens notamment en secrétariat, donner des avis avoir des initiatives nationales et européennes. Besoin de valoriser les professions paramédicales en engageant les accords de Bologne et universitarisation, valoriser les compétences, avec auto saisine de l'instance.

La Ministre annonce adhésion facultative et plus rien. Alors que les ordres ne répondent pas aux missions de la loi et certainement pas aux professions concernées.

1) enregistrement des diplômes ; intersyndicale propose de rendre les emplois administratifs des ordres à l'enregistrement des diplômes dans les ARS et pour partie à la DGOS pour assurer les missions qui reviennent au HCPP.

2) déontologie : tout existe dans les 12 décrets d'actes, les règles professionnelles (à revoir car vieillottes), conseil des Prud'hommes pour les salariés. Vide pour les libéraux, pas de décret d'application pour la loi de 1980 pour la création d'une chambre disciplinaire du CSPPM pour les libéraux.

3) éthique

DGOS : penser à l'enregistrement des sociétés, la gestion des diplômes extra européens...

Chaque fois détailler ce qu'il est possible de réaffecter au HCPP. Il nous dit vouloir lister les tâches et examiner ce qui revient au HCPP ou pas.

Nous a proposé un débat calme et structuré dans le respect de tous au HCPP finalisé par un vote et un vœu à la ministre. CGT pas d'accord, au regard du déroulement des élections aux conseils scientifiques de l'OGDPC l'opposition systématique des assocés et syndicats professionnels contre les OS, débat truqué. Ne souhaite pas prendre ce risque il en a convenu.

CFDT propose de s'organiser en Autorités Administratives Indépendantes (AAI). Mr Couty cadre juridique trop rigide trouver un modèle plus souple.

Se demande s'il faut faire évoluer le HCPP ? Pour quelques OS, actuellement réflexion : il exclut des professions comme les psychologues, les nouveaux métiers qui ne sont

pas entendues. Réponse la profession doit décider si elle veut être reconnue comme profession de santé.

Doit évoluer en Haut Conseil des Professions de Santé ? Haut Conseil du Sanitaire et Médico-Social ?

L'intersyndicale rappelle le rendu du Conseil d'Etat (fin du procès de Toulouse) sur la participation des cadres qui " n'exercent pas habituellement des soins inf, des soins de masso-kinésithérapie, des soins de pédicurie..." selon le code de la santé publique et cela doit faire éclater les ordres car grande présence de cadres. Le jugement du TGI de Nanterre pour un pédicure-podologue dont la défense a été argumentée, reconnue par le juge, sur l'article 63 de la loi HPST et l'inscription automatique.

L'intersyndicale s'insurge sur la tenue d'un Comité local d'économie en juin au ministère de l'économie sous l'égide du ministre. Un peu de courage politique ! Nous ne manquerons pas de faire connaître, haut et fort notre désapprobation.

En conclusion E. Couty propose de rédiger un courrier relatant notre entretien à la Ministre pour l'étude de faisabilité du transfert ou pas des missions des ordres au HCPP.

Appeler son attention sur la demande de l'intersyndicale.

Nous nous consultons et décidons d'attendre qu'il nous fasse parvenir un double de son courrier. D'attendre la parution du rapport des parlementaires pour fin mai début juin. Nous déciderons alors de communiquer.

Fin de la rencontre.